

PREMIER MINISTRE

*Commission générale
de terminologie et de néologie*

Le président

Monsieur Alain-Gérard SLAMA
France Culture
Radio France
116 avenue du Président Kennedy
75016 PARIS

Paris, le 8 mars 2011

Monsieur,

Vous avez consacré votre chronique matinale du 23 février dernier sur France Culture à la publication au *Journal officiel* de l'équivalent français du terme iPad.

Parmi vos nombreux auditeurs se trouvaient plusieurs membres de la Commission générale de terminologie et de néologie que j'ai l'honneur de présider. Ces derniers se sont émus de vos propos, à juste titre me semble-t-il, ce qui m'amène à vous écrire ces lignes de mise au point. Il semble en effet que les sources dont vous avez disposé soient quelque peu approximatives.

Sans entrer dans le détail de la structure du dispositif d'enrichissement de la langue française qui a fait l'objet de vos critiques, je tiens cependant à vous apporter diverses précisions.

En premier lieu ce dispositif, malheureusement mal connu, que vous incriminez, est un réseau de partenaires institutionnels placé sous l'autorité du Premier ministre, mais composé pour sa majeure partie d'experts bénévoles, réunis en commissions dites, pour cette raison même, « spécialisées » et non ministérielles. Ces commissions s'efforcent de proposer des équivalents français aux termes spécialisés employés en langue étrangère, pour l'essentiel en anglais.

Les termes et définitions élaborés dans ce cadre ne sont pas publiés par arrêté ministériel, contrairement à ce qui se passait précédemment, avant la création en 1996 du dispositif actuel. Publiés par la Commission générale à la rubrique « Avis et recommandations » du *Journal officiel*, et appelés « termes recommandés », ils n'ont pas valeur contraignante et ne s'imposent qu'aux administrations de l'État, en lieu et place de termes étrangers. Toutes ces précautions ont justement pour but de préserver la libre expression des citoyens. En revanche, l'État se doit de respecter l'article 2 de la Constitution selon lequel la langue de la République est le français et il a à cet égard un devoir d'exemplarité. Le rôle du dispositif est donc en premier lieu de combler certaines lacunes du vocabulaire spécialisé et de donner aux administrations les termes nécessaires pour rédiger leurs textes en français. Je précise que cet exercice ne touche que les termes spécialisés et en aucun cas le langage courant.

Ce qui m'amène au terme *ardoise*, dont vous avez fait le sujet de votre chronique. Le terme que nous avons recommandé et publié au *Journal officiel* est *tablette*, *ardoise* n'ayant été retenu qu'en synonyme, mais pas écarté, du fait d'un usage qui est loin d'être négligeable dans le milieu professionnel. La confusion peut s'expliquer par une lecture de la version en texte brut du *Journal officiel* en ligne, donc peu lisible, contrairement au texte officiel. L'absence de vérification de leurs sources par les internautes est particulièrement dommageable puisqu'ils se sont lancés dans des attaques qui se sont répandues et multipliées en bonne logique journalistique, particulièrement sur l'internet.

Je déplore pour ma part que les efforts constants que nous faisons pour maintenir la vitalité et la fonctionnalité du français dans un environnement si peu favorable soient tournés en dérision et même attaqués de façon souvent injustifiée. Chacun sait que la langue ne relève pas des sciences exactes et qu'il entre une grande part de subjectivité dans l'appréciation que l'on peut avoir de tel ou tel mot nouveau, auquel on n'est pas accoutumé. Affirmer que l'anglais est plus moderne que le français me paraît relever, sinon du snobisme, au moins d'une idée reçue. Nous ne prétendons certes pas réussir à tous les coups. Du moins nous efforçons-nous de faire un travail aussi rigoureux et convaincant que possible.

Je ne prendrai que deux exemples. On ne voit guère en quoi *télécharger*, recommandé par la Commission générale comme équivalent du terme *podcast* dans la plupart des contextes, serait moins acceptable que ce terme anglais utilisé couramment dans un sens d'ailleurs différent du sens originel de diffuser. Autre exemple récent, nous avons également publié en 2008 *enfant donneur* comme équivalent à *saviour child*, qui, à tout prendre, me paraît mieux adapté que *bébé-médicament*, omniprésent dans la presse et les médias ces dernières semaines.

Je joins à votre intention quelques publications qui pourront peut-être vous convaincre, mais trop tard en ce qui concerne les auditeurs et internautes, que notre travail n'est ni si critiquable ni si inutile que vous semblez le croire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée,

Marc FUMAROLI
de l'Académie française

P.J. : publications relatives au dispositif d'enrichissement de la langue française